

**NATIONS UNIES-3^E SESSION DE L'INSTANCE PERMANENTE DES PERSONNES
D'ASCENDANCE AFRICAINE**

**PANEL- ÉDUCATION : SURMONTER LE RACISME SYSTÉMIQUE ET LES PRÉJUGÉS
HISTORIQUES /EDUCATION: OVERCOMING SYSTEMIC RACISM
AND HISTORIC HARM**

Professor/professeure Marlène Thélusma Rémy

Organisation : La Coalition des Noir.e.s Francophones de l'Ontario (CNFO)

*Ma contribution se limite au Canada, plus précisément dans la province ontarienne.

Premièrement, elle se rapporte à l'Éducation en français de manière générale, le français étant une des deux langues officielles du Canada en situation linguistique minoritaire en Ontario et plus particulièrement à l'accès et à l'ancrage des étudiant.e.s afro-descendant.e.s francophones à l'éducation postsecondaire en français. **Deuxièmement**, elle se rapporte également au problème d'intégration socio-économique et professionnelle qu'ont toujours fait face des professionnel.le.s afro-descendant.e.s francophones formé.e.s à l'Étranger, à cause de la non-reconnaissance de leurs acquis académiques, professionnels et expérientiels.

« L'éducation, dit l'autre, élève l'homme à la dignité de son être ». Elle lui permet de s'assumer et de travailler pour son bien-être et au bien-être de la société à laquelle il appartient.

Une citation qui vient corroborer le 3e et le 4e objectifs de développement durable fixés par les Nations-Unies, à savoir :

- ODD3-Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges.
- ODD4-Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

*LES PRÉJUDICES HISTORIQUES APPARTIENNENT AU DISCOURS COLONIAL ET AU COLONIALISME « UNE FORMATION SOCIALE CONCRÈTE » (Quijano, 2008)

Dès le départ, le colonialisme a vite marginalisé et infériorisé les groupes sociaux, notamment les esclaves venus de différents pays d'Afrique, ne leur a pas permis non seulement de préserver intégralement les valeurs culturelles et coutumières de leur pays d'origine, mais les a fait renoncer à leurs propres langues et à leur propre culture pour adopter une langue étrangère. Ils ont subi par conséquent le poids des discriminations liées à la langue, à l'éducation, à l'économie, et à la politique.

*QUANT AU RACISME SYSTÉMIQUE, IL S'AGIT, SELON QUIJANO (2008), « D'UNE VISION POLITIQUE, CULTURELLE, ÉPISTHÉMOLOGIQUE ET SYMBOLIQUE ». S'AGIT-IL AUSSI, PEUT-ON DIRE, D'UN CONSTRUIT SOCIAL ET POLITIQUE FAISANT RÉFÉRENCE AU POUVOIR, MAIS UN POUVOIR ONTOLOGIQUEMENT ENCRÉ DANS L'ORIGINE COLONIALE.

Entre 2011 et 2021, le Canada reçoit 185 000 immigrants noirs provenant d'Afrique (statistiques Canada, 23 août 2023), dont la majeure partie se compose d'immigrants économiques hautement scolarisés.

Des recherches sur l'immigration canadienne démontrent que « depuis une quinzaine d'années, on assiste à une progression de la migration africaine francophone et des Antilles françaises dans l'ensemble du Canada ». Pourtant, toujours selon ces recherches, les Noirs francophones, même s'ils choisissent et arrivent à s'intégrer eux-mêmes à l'identité noire canadienne, « constituent une minorité du second degré, une minorité dans la Minorité » (François Dupaire, 2006).

Selon le recensement de 2016 de Statistique Canada, plus de la moitié des immigrants du pays vivent en Ontario et comptent pour près d'un tiers de la population de la province. Ce qui fait de l'Ontario le pôle majeur en matière d'immigration au Canada. Lorsqu'on le compare aux autres provinces, l'Ontario est la province canadienne hors-Québec qui soit le grand privilégié avec près de 70 % des immigrants francophones qui choisissent de s'y établir.

D'après les prévisions du Commissariat aux services en français de l'Ontario, d'ici 2028, la proportion d'immigrants composant la communauté francophone en Ontario augmentera sensiblement pour former entre 22 % et 26 % de sa population.

Bien évidemment, cette Francophonie noire et culturelle, sans cesse croissante au Canada, se reflète dans les institutions scolaires de langue française.

Le racisme, la discrimination et les préjugés perdurent encore dans notre société actuelle.

Le racisme et la discrimination dans les institutions scolaires, la crise identitaire que traversent dans leur vie quotidienne les élèves et les étudiant.e.s afro-descendant.e.s francophones en Ontario suscitent de plus en plus des débats intenses. Cette crise identitaire, selon certain.e.s chercheur.e.s, comme par exemple, Monica Heller (1990), « a son origine ou sa cause de la contradiction entre *une mission historique basée sur une vision homogénéisante de la Francophonie, les aspirations globalisantes de la nouvelle classe moyenne, et de la réalité d'une clientèle étudiante de plus en plus diversifiée* ».

Certains efforts ont été déployés en Ontario, bien que insuffisants, pour faciliter la construction et/ou la reconstruction identitaire des élèves issus de l'immigration noire francophone.

Par exemple, « en 2010, le ministère de l'éducation de la province ontarienne a décidé de mettre en place un programme d'appui à l'apprentissage de la langue de scolarisation pour les enfants issus de l'immigration, dans le but de faciliter leur adaptation scolaire, linguistique, sociale et culturelle au sein des écoles de langue française ».

L'Ontario, il est vrai, a beaucoup progressé dans les dernières années et a mis en place des mesures favorables à l'immigration francophone, mais plusieurs défis persistent.

LES NOIR.E.S FRANCOPHONES, L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE ET LA RECHERCHE

« Un certain nombre d'études », selon François Dupaire, « se sont intéressées à la question de l'identité noire au Canada ». J'ajouterai cependant, que très peu d'études abordent la question de l'accès des Noir.e.s francophones aux études postsecondaires et à la recherche au Canada et en Ontario en particulier. Je rends hommage aux docteur.e.s Normand Labrie et Sylvie A. Lamoureux, respectivement de l'Université de Toronto et de l'Université d'Ottawa pour leurs travaux de recherche en 2016 sur l'accès des Francophones minoritaires aux études postsecondaires en Ontario.

Je pense qu'il n'y a pas assez de recherches et d'actions concrètes en ce qui concerne l'intégration ou l'inclusion de la perspective ou des perspectives noires francophones, doublement minoritaires, en éducation postsecondaire en français au Canada et en Ontario.

On constate également une sorte de carence d'équité en recherche. Ce qui n'aide pas à faire avancer le peu d'efforts académiques à transformer les inégalités structurelles dans la recherche.

L'équité en recherche pourrait favoriser l'engagement de plus de personnes noires francophones dans la recherche scientifique, favoriser un meilleur engagement social et critique de la communauté francophone noire lorsqu'elle est sollicitée pour des enquêtes, servir également à dénoncer à l'aide des données probantes des politiques coloniales et pratiques institutionnelles déguisées qui encouragent la reproduction des inégalités sociales.

LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS DES IMMIGRANT.E.S FRANCOPHONES AFRO-DESCENDANT.E.S, QU'EN DIT-ON?

Quel est le lien entre les gouvernements, les Lois sur l'immigration, les ordres professionnels et l'accréditation?

La Commission des droits de la personne de l'Ontario a publié en 2004 un article intitulé « Y a-t-il des barrières raciales à l'accès aux professions et aux métiers des immigrants formés à l'étranger en Ontario? », dans lequel, des auteurs comme John Ibbitson, écrivain pour le *Globe and Mail* (*Globe and Mail*, 20/08/04, p. A4), affirment que les immigrants sont « *l'élément vital de notre économie et de notre société* », qu'il existe des barrières à l'accès aux professions et aux métiers des immigrants formés à l'étranger et que « *la problématique des barrières raciales est en fait complexe et politique et présente de nombreux aspects* ». Selon l'article, il existe un « *lien significatif* » entre différentes instances (politique/gouvernementale/pratique d'immigration, institutionnelle, communautaire). Toujours selon l'article publié en 2004 par la Commission des droits de la personne de l'Ontario, même si le gouvernement fédéral a souvent affirmé que « *l'accréditation est une problématique qui doit être gérée par les provinces et leurs agences de réglementation* » cependant, « *le gouvernement fédéral, poursuit l'article, est le principal responsable de l'admission des immigrants au Canada, bien qu'il consulte avec les provinces concernant certains aspects comme le taux d'immigration* ». L'attitude adoptée envers l'accréditation n'est pas la même lorsque « la grande majorité des immigrants » arrivent de certains pays comparablement à certains autres. Dans la pratique, il est vrai que « *le gouvernement fédéral n'intervenait pas formellement dans les affaires d'accréditation* », mais il est révélé « *qu'en 1968 le gouvernement accorda un contrat à l'Association des Universités et Collèges du Canada (AUCC) pour développer les Lignes directrices pour l'équivalence canadienne des diplômes de l'Inde, du Pakistan, de la Corée, des Philippines et des Républiques Arabes* » (AUCC, 1969). C'est une initiative qui fut adoptée à la suite d'une marée d'immigrants arrivés de ces pays.

Du côté de l'Ontario :

Il n'y avait presque pas de différence entre l'approche du gouvernement ontarien à l'égard l'immigration et celle du gouvernement fédéral. Cependant, lorsque Comité du Cabinet de l'Ontario sur les relations raciales de l'époque a demandé d'examiner la question d'accréditation pour les professions et les métiers, il y a eu une prise de conscience de la part de l'Ontario qui a pu, dès 1987, mener plusieurs enquêtes sur cette problématique.

De ces enquêtes sont sortis les résultats suivants :

- 1) 1987 « *Les barrières systémiques existantes étaient de nature administratives, économiques et culturelles, que les critères d'entrée résidaient principalement avec des organismes de certification et que ces critères avaient un effet négatif sur les membres de groupes de minorités ethniques* ».
- 2) 1988-1989 « *Le rapport du Groupe de travail sur l'accès aux professions et aux métiers en Ontario exigeait l'instauration d'un plan qui établirait « un service d'évaluation des titres académiques sans préjugé et compréhensif* » (Ministère de la Citoyenneté, la Culture et la Récréation, 1998 :1).
- 3) « *L'obligation principale des organismes occupationnels sont de protéger l'intérêt public concernant la santé, la sécurité et le bien-être* » (*Groupe de travail sur l'accès aux professions et aux métiers en Ontario, 1989 :xii*). *En remplissant cette obligation, « ces organismes occupationnels doivent considérer (...) le respect des droits à l'égalité d'opportunité et des droits au traitement égalitaire sans discrimination injuste (...)».* (*Ibid*).
- 4) Mai 1998 Une analyse des *Services d'évaluation des diplômes universitaires étrangers sur l'offre et la demande* identifia des lacunes entre les deux et « *proposa une analyse des options possibles concernant les lacunes face à une « évaluation des qualifications étrangères qui est exacte, juste, crédible et consistante* ». (Ministère de la Formation, des Collèges et des Universités, 1998 :iii).

RECOMMANDATIONS

La CNFO recommande donc au Secrétariat permanent :

- 1) D'entreprendre des actions concrètes pour une « Justice sociale en éducation pour que l'éducation postsecondaire en français soit au même niveau de considération qu'en anglais au Canada et en Ontario.
- 2) De même « *qu'en 1968 le gouvernement accorda un contrat à l'Association des Universités et Collèges du Canada (AUCC) pour développer les Lignes directrices pour l'équivalence canadienne des diplômes de l'Inde, du Pakistan, de la Corée, des Philippines et des Républiques Arabes* » (*AUCC, 1969*), une initiative qui fut adoptée à la suite d'une marée d'immigrants arrivés de ces pays, qu'il en soit pareil pour les Afro-descendants formés à l'étranger.

Références bibliographiques

. Commissariat aux services en français, *Rapport annuel 2016-2017, Prendre notre place*, Toronto, 2017, p. 41.

. Commission des droits de la personne de l'Ontario. Publication décembre 2004

. Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, Compte-rendu, 11e journée de réflexion sur l'immigration francophone, Moncton, 2017, p. 1.

. John Ibbitson, écrivain pour le *Globe and Mail*, affirma que les immigrants sont « l'élément vital de notre économie et de notre société » (*Globe and Mail*, 20/08/04, p. A4), dans une publication de la Commission des droits de la personne de l'Ontario

. Le ministère de l'éducation de l'Ontario, 2010.

. Les Noirs francophones au Canada : une identité transnationale
François Durpaire, p. 219-242

. Recensement de 2016 de Statistique Canada

. Statistique Canada 23 août 2023